

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> juillet 2004 à 18h00

### **ORDRE DU JOUR :**

- Indemnités Maire et adjoints 2004.
- Indemnités du personnel communal 2004.
- Sécheresse – demande de reconnaissance en zone sinistrée.
- Maintien de la Poste en milieu rural – motion.
- Cimetière – tarifs - concessions et règlement.
- Dexia – emprunt.
- Tour du Larzac Méridional en GRP – Homologation.
- Eglise du Barry – report d'appel d'offres.
- Syndicat Centre Hérault – rapport annuel.
- Questions diverses.

### **Présents :**

Monsieur le Maire Claude Carceller.

Mesdames Blanche André, Marie-José Debilliers, Valérie Villar, Béatrice Willoquaux.

Messieurs François Becker, Marc Cros, Claude Galhac, Bernard Jérez, Roland Valgalier,

### **Ont donné procuration :**

Mesdames Michèle Fournel, Augusta Labry.

Monsieur Philippe Vidal.

### **Absents excusés :**

Messieurs Jean-Louis Bourgougnon, Yves Teilliet.

*Monsieur le Maire soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 19 mai 2004 qui est approuvé à l'unanimité.*

### **INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS 2004 :**

Monsieur le Maire propose comme les années précédentes de ne pas prendre l'indemnité correspondant à la population de la commune mais seulement 30 % de l'indice brut 1015, soit 1 081,50 € par mois. Il propose comme en 2003 que l'indemnité des adjoints ayant délégation soit calculée sur la base de 12 % de l'indice de référence, soit 432,60 € par mois.

Voté à l'unanimité.

### **INDEMNITE DU PERSONNEL COMMUNAL 2004 :**

Comme chaque année, nous devons voter une enveloppe globale, dont les taux et bases nous sont imposés, concernant le régime indemnitaire des agents communaux :

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires.

Indemnités d'exercice des missions.

Prime de service.

Indemnité d'administration et de technicité.

Cette enveloppe votée à l'unanimité est la même qu'en 2003.

## **SECHERESSE – DEMANDE DE RECONNAISSANCE EN ZONE SINISTREE :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la sécheresse de l'été 2003, pour laquelle le département de l'Hérault a été reconnu sinistré. Quelques viticulteurs de la commune ont déposé un dossier de demande d'indemnisation en mairie ; lesquels ont été envoyés à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Monsieur le Maire informe qu'il paraît utile de soutenir ces dossiers, afin qu'ils soient pris en considération et traités parmi les priorités.

Les membres du Conseil votent pour cette démarche à l'unanimité.

## **MAINTIEN DE LA POSTE EN MILIEU RURAL – MOTION :**

Nous approuvons à l'unanimité la motion : « Assurer la présence postale territoriale » adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux de France et l'ensemble des associations d'élus de France, qui nous est proposée pour le maintien de la Poste en milieu rural.

## **CIMETIERE – TARIFS – CONCESSIONS ET REGLEMENT :**

Ces nouveaux tarifs concerneront tous les cimetières de la commune. Les concessions seront achetées à perpétuité et réglées dès la réservation ainsi que pour le caveau ou le columbarium.

Vente d'une concession de 2 x 2,50 m :	450 € TTC
Vente d'une concession de 1 x 2,50 m :	250 € TTC

Vente d'une case de columbarium (0,60 x 0,87 x 0,50 m), avec porte :	450 € TTC
--	-----------

Vente de caveaux préfabriqués avec ouverture sur le dessus et concession comprise :

En 2 x 2,50 x 1,50 m pour 4 à 6 places	2 250 € TTC*
En 1 x 2,50 x 1,50 m pour 1 à 3 places	1 650 € TTC*

\* Ces tarifs ne pourront s'appliquer qu'à compter d'une commande de dix caveaux en même temps.

Cette opération pourra être renouvelée à chaque fois qu'on obtiendra une demande groupée suffisante, le prix sera calculé pour chaque opération.

En option, chaque caveau peut être équipé d'un système d'épuration pour 230 €.

Les travaux s'effectueront par rangée et les emplacements seront distribués au fur et à mesure des réservations. Il ne sera donc pas possible de choisir en dehors de la tranche en cours.

La concession peut être achetée seule dans un premier temps et l'aménagement pourra se faire plus tard.

Les personnes inscrites sur la liste en mairie sont priées de nous faire part de leur choix.

Le règlement du cimetière sera établi ultérieurement.

## **DEXIA – EMPRUNT :**

Comme prévu lors du vote du budget, un emprunt va être effectué pour le financement d'achats immobiliers (couvent etc.). Montant de l'emprunt 100 000 € à taux fixe sur 15 ans.

### **TOUR DU LARZAC MERIDIONAL EN GRP – HOMOLOGATION :**

Il nous est demandé d'adopter l'itinéraire du Tour du Larzac Méridional en GRP (Grande Randonnée Pédestre), sur la commune.

Voir l'écho numéro 62 du 27 mai 2004, en questions diverses.

Nous prenons délibération pour émettre un arrêté interdisant le passage des véhicules à moteur et notamment des véhicules spéciaux tout terrain 4x4 et 2 roues, sur la partie de l'itinéraire concernant notre commune. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de service ou de secours et aux véhicules utilisés par les riverains propriétaires, locataires ou exploitants.

De plus, nous souhaitons recevoir la carte de l'intégralité du tour.

### **EGLISE DU BARRY – REPORT D'APPEL D'OFFRES :**

Toutes les subventions n'ayant pas encore été notifiées, et le Conseil Régional se rétractant sur les subventions qui avaient été attribuées pour les travaux de l'église du Barry, nous décidons d'annuler l'appel d'offres en attendant les nouvelles notifications.

### **SYNDICAT CENTRE HERAULT – RAPPORT ANNUEL :**

Lecture est faite du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination de déchets ménagers pour l'année 2003, dressé par le Syndicat.

Nous regrettons que les taxes demandées aux contribuables augmentent chaque année malgré tous les efforts effectués par les citoyens en matière de tri notamment.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Fourrière animale – demande de convention :** nous devons établir une convention avec la fourrière animale du SIVOM du Canton d'Agde, notamment pour essayer de régler le problème des chiens errants. Nous préparerons cette convention et la voterons à la prochaine séance du Conseil Municipal. Elle prendra effet au premier janvier 2005.

**Ecole maternelle :** la commission école - petite enfance a rencontré un architecte en vue de la création des bâtiments pour deux classes de maternelle.

**Centre aéré :** certaines familles nous ont sollicité pour une participation aux frais de séjour du centre aéré d'Aniane. Le montant demandé par jour et par enfant étant de 18 €, nous ne pouvons satisfaire cette demande. Nous sommes d'accord pour participer à hauteur de 2 € comme nous le faisons pour le centre aéré de Clermont-l'Hérault. Voir l'article en page 6.

**Fête nationale :** les festivités auront lieu le mardi 13 juillet prochain. Voir en fin de bulletin.

*La séance du conseil municipal était levée à 19 heures 45.*